

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 61-1202 portant publication de la convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, signée le 14 décembre 1960 (J.O.R.F. du 7 novembre 1961, p. 10166).

n° 61-1202

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1961

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1961

Date du numéro
31 décembre 1961

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre et du Ministre des Affaires étrangères, Vu les'articles 52 à 55 de la Constitution; Nu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à 1a ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, signée le 15 décembre 1960, dont l'instrument de ratification par la France a été déposé le 11 septembre 1961, sera publiée au Journal officiel de la République française. Art. 2. — Le Premier ministre et le Ministre des Affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

C. DE GAULLE.Par le Président de la République**Le Premier Ministre,M. DEBRE.Le Ministre des Affaires étrangères,M..Couve DE MURVILLE.**